



La Trompette de Saint Vincent

TIMETE DEUM !

Bulletin du Prieuré Saint-Vincent Ferrier — N° 37 — septembre-octobre 2023 — prix de revient : 0,75€

FSSPX

Rupture ou continuité ?

De plus en plus, une frange plus ou moins conservatrice de l'Église moderne s'inquiète des actes du pape François ainsi que de ses futurs projets pour l'Église et pour (ou plutôt contre) la messe tridentine. Espérons que Dieu se servira de cette crainte pour les affermir et leur faire mieux comprendre ce combat de la Foi si indispensable au vrai renouveau de l'Église.

Cette crainte cependant naît de ce que le pape actuel, selon eux, serait en rupture avec ses prédécesseurs « d'heureuse mémoire » : « saints » Jean XXIII, Paul VI et Jean-Paul II ainsi que Benoît XVI. Est-ce la réalité ? Ce que fait ou veut entreprendre le pape François est-il si opposé à ce qu'ont fait ses prédécesseurs ?

La question est de savoir en fait, de quand date la fracture si évidente maintenant en raison des paroles du pape actuel ? Vient-elle essentiellement du pape François, qui serait alors en opposition avec ses prédécesseurs immédiats ? Ou bien n'est-elle pas plus ancienne, comme l'a toujours proclamé la Fraternité sacerdotale Saint-Pie X à la suite de son vénéré fondateur Mgr Marcel Lefebvre ?

Quand le pape Benoît XVI par son discours du 22 décembre 2005¹ admettait l'existence d'une double herméneu-



saint François d'Assise soutenant l'Église qui s'écroule

tique (ou interprétation) du concile Vatican II, n'admettait-il pas, par cela même que les textes de ce concile avaient besoin d'une interprétation constante et finalement changeante selon les époques... ?

Comme le rappelait M. l'abbé Davide Pagliarani en 2010, quand il n'était encore que Supérieur du district d'Italie (Courier de Rome n°337 – octobre 2010), « le langage des textes conciliaires s'exprime en utilisant des nuances propres au climat culturel, aux appréhensions et

aux enthousiasmes typiques des années soixante. Or le contexte social, culturel et religieux du troisième millénaire a subi une transformation telle que, dans une perspective loyalement et réellement herméneutique, les textes pastoraux du Concile, plutôt que d'être réinterprétés, devraient être remplacés par d'autres textes conformes et adaptés à l'homme d'aujourd'hui. Si l'on voulait vraiment continuer de les utiliser comme base pour une interprétation authentique, il faudrait avoir le courage de reconnaître que chaque interprétation aurait une valeur contingente, conforme au moment historique au cours duquel elle a été formulée, et qu'elle devrait en même temps continuer de se confronter à la réalité, donc continuer à fournir des réponses toujours adéquates et donc toujours vraies. L'herméneutique authentique, au sens moderne du terme, présuppose un effort continu capable de produire de nouvelles questions, de nouvelles réponses et de nouvelles expressions, parallèle et proportionnel à l'évolution de l'humanité, de ses problèmes, de ses attentes, de sa vie. En épousant l'homme dans son être concret, dans son être dans le monde — ce que le Concile a voulu faire — il faut nécessairement épouser aussi le devenir continu. »

« Le concile Vatican II s'est présenté d'emblée comme « pastoral », écrivait M. l'abbé Pagliarani. Il a voulu mettre le plus possible en évidence sa finalité de se faire comprendre de tous à travers des formulations conformes à la sensibilité

1 « D'un côté, il existe une interprétation que je voudrais appeler « herméneutique de la discontinuité et de la rupture » ; celle-ci a souvent pu compter sur la sympathie des mass media, et également d'une partie de la théologie moderne. D'autre part, il y a une « herméneutique de la réforme », du renouveau dans la continuité de l'unique sujet-Église, que le Seigneur nous a donné. »

de l'homme moderne ». Agissant ainsi, ce concile s'est à lui-même imposé le devoir d'être réinterprété de multiples fois en raison de l'évolution de la sensibilité de l'homme moderne. Malgré cela, les papes qui se sont succédé depuis ont tous proclamé haut et fort que ce concile devait être la boussole de l'Église. Ces deux principes absolument intouchables dans la conscience moderne et moderniste aboutissent finalement à une évolution constante de l'Église à l'écoute du « peuple de Dieu », lui-même à la remorque des égarements de plus en plus graves du monde moderne : le concile Vatican II n'est pas une boussole mais une girouette qui suit le vent desséchant de la modernité, que celui-ci soit de tendance plus ou moins « conservatrice » comme avec un pape Benoît XVI ou d'inclination iconoclaste comme avec le pape actuel.

Comme concluait M. l'abbé Pagliarini en 2010, « le problème fonda-

mental du Concile est qu'il s'agit d'un problème structurel, avant même d'être un problème de contenus. 1- Le Concile n'enseigne pas au sens classique, mais rapproche des expressions et des contenus anciens et des contenus nouveaux, des éléments de nature dogmatique et des considérations de nature pastorale et contingente ; 2- Ce produit n'a pas une valeur définitive, mais constitue plutôt une plateforme de base d'où partir pour une constante et incessante réinterprétation, toujours vivante et actuelle, que l'on ne peut pas ancrer dans un moment historique particulier ni exprimer à travers des sentences irréformables.

Il s'agit d'un mouvement herméneutique irrépressible, qui ne pourra être arrêté que lorsque le Concile sera arrêté, c'est-à-dire lorsqu'aura pris fin le mouvement qu'il a commencé. Probablement, pour arriver à ce résultat, il faudrait avant tout reconvertir les intelligences au fait qu'il existe une vérité absolue, qui peut être exprimée et décrite au travers d'af-

firmations dogmatiques définitives, qui ne postulent ni ne nécessitent aucune herméneutique supplémentaire.

Il s'agit des formules dogmatiques classiques de la Tradition éternelle et constante de l'Église : celles-ci, loin de constituer une notion de la Tradition « incomplète et contradictoire », loin de constituer une Tradition « pétrifiée », sont le seul véhicule possible pour transmettre la Foi apostolique jusqu'à la fin des temps. »

En attendant donc que ce concile s'arrête, notre boussole restera la déclaration de Mgr Lefebvre du 21 novembre 1974, véritable charte des positions de la Fraternité Sacerdotale Saint-Pie X, garant de la conservation de la Foi catholique pour en vivre et la transmettre aux générations futures.

Votre dévoué

Abbé Thierry Legrand +

Le denier du culte

par l'Abbé Vincent Béтин ; L'aigle de Lyon n°345 – avril 2019

Qu'est-ce que le denier du culte ? Une aumône ? un impôt ? La distinction des deux est d'importance, car si l'aumône est laissée à la libre évaluation de chacun, l'impôt, lorsqu'il est juste, est dû.

Le denier du culte est l'évolution de la dîme dont les racines puisent dans la plus haute tradition biblique. En effet nous connaissons la dîme que verse Abraham à Melchisedech ou celle de Jacob à Dieu. Saint Paul lui-même, lorsqu'il s'adresse aux Galates rappelle : « Que celui qui reçoit l'enseignement de la Parole fasse une part de tous ses biens en faveur de celui qui l'instruit. »

Si, dans les premières communautés chrétiennes, le partage des richesses était poussé à un haut degré, synonyme de perfection, l'Église encadra peu à peu la pratique de la dîme à partir du concile de Tours en 567. C'était un impôt qui consistait en le dixième des ressources de chaque croyant ; avec le

temps, la contribution au culte s'est éloignée de l'étymologie radicale de la dîme pour devenir le denier du culte, créé par l'Église de France en 1905 suite à la loi de séparation des Églises et de l'État.

La loi de séparation des Églises et de l'État abrogeait le Concordat de 1801, signé entre Bonaparte et le pape Pie VII : renonçant à revendiquer les biens injustement confisqués par les révolutionnaires de 1789 et qui permettaient jusqu'alors à l'Église de vivre, cette dernière obtenait de l'État qu'il s'engage à assurer « un traitement convenable aux évêques et aux curés ». Institutionnellement et financière-



ment, l'Église dépendait de l'État. En 1905, l'État mettait fin unilatéralement à ce statut et désormais la République laïque « ne reconnaissait, ni ne salariait, ni ne subventionnait aucun culte. » En 1925, les nouveaux statuts des associations culturelles, en accord avec

l'État français et l'État du Vatican, permettaient aux diocèses de France de recevoir des fidèles les moyens d'assurer leurs œuvres apostoliques. Les fidèles avaient perdu les églises que des générations avaient construites. Dans certains endroits, ils rachetèrent à l'État ces mêmes églises, pour en être chassés à nouveau après Vatican II et devoir encore tout reconstruire.

Le denier du culte n'est plus véritablement un impôt qu'une autorité ou une société prélève auprès de ses sujets pour le bien commun : l'Église, réduite au statut d'association, n'a plus

ce droit. Mais le denier du culte n'en est pas pour autant qu'une aumône.

C'est pour cela que le denier du culte est attaché au lieu que nous fréquentons pour accomplir nos devoirs habituels de religion. C'est pour cela aussi qu'il existe des règles pour calculer votre contribution au denier du culte. Certains diocèses indiquent l'équivalent d'une à deux journées de travail... mais attendu que c'est une contribution due à l'enseignement de « la Parole de Vie », selon saint Paul, elle devrait au moins être équivalente aux sommes dépensées dans les esclaves

vages modernes comme l'internet et le téléphone, la cigarette ou le sport, et autres coquetteries d'adulte.

Concrètement, il est l'autre ressource nécessaire, en plus des quêtes habituelles, pour le fonctionnement courant d'une paroisse ou d'un prieuré. Le prieuré ne thésaurise pas et il n'est pas riche. Comme vous l'avez compris, nous sommes incapables de couvrir les dépenses extraordinaires. La seule richesse du prieuré est votre générosité et notre pauvreté.

Déclaration du 21 novembre 1974

Nous adhérons de tout cœur, de toute notre âme à la Rome catholique, gardienne de la foi catholique et des traditions nécessaires au maintien de cette foi, à la Rome éternelle, maîtresse de sagesse et de vérité.

Nous refusons par contre et avons toujours refusé de suivre la Rome de tendance néomoderniste et néo-protestante qui s'est manifestée clairement dans le Concile Vatican II et après le Concile dans toutes les Réformes qui en sont issues.

Toutes ces réformes, en effet, ont contribué et contribuent encore à la démolition de l'Église, à la ruine du Sacerdoce, à l'anéantissement du Sacrifice et des Sacrements, à la disparition de la vie religieuse, à un enseignement naturaliste et teilhardien dans les universités, les séminaires, la catéchèse, enseignement issu du Libéralisme et du Protestantisme condamnés maintes fois par le Magistère solennel de l'Église.

Aucune autorité, même la plus élevée dans la hiérarchie, ne peut nous contraindre à abandonner ou à diminuer notre foi catholique clairement exprimée et professée par le Magistère de l'Église depuis dix-neuf siècles.

« S'il arrivait, dit Saint Paul, que nous-mêmes ou un Ange du ciel vous enseignent autre chose que ce que je vous ai enseigné, qu'il soit anathème. » (Gal. I, 8)

N'est-ce pas ce que nous répète le Saint Père aujourd'hui ? Et si une certaine contradiction se manifestait dans ses paroles et ses actes ainsi que dans les actes des Dicastères, alors nous choisissons ce qui a toujours été enseigné et nous faisons la sourde oreille aux nouveautés destructrices de l'Église.

On ne peut modifier profondément la 'lex orandi' sans modifier la 'lex credendi'. A Messe nouvelle correspond catéchisme nouveau, sacerdoce nouveau, séminaires nouveaux, universités nouvelles, Église charismatique, pentecôtiste, toutes choses opposées à l'orthodoxie et au Magistère de toujours.

Cette réforme étant issue du Libéralisme, du Modernisme, est tout entière empoisonnée; elle sort de l'hérésie et aboutit à l'hérésie, même si tous ses actes ne sont pas formellement hérétiques. Il est donc impossible à tout catholique conscient et fidèle d'adopter cette Réforme et de s'y soumettre de quelque manière que ce soit.

La seule attitude de fidélité à l'Église et à la doctrine catholique, pour notre salut, est le refus catégorique d'acceptation de la Réforme.

C'est pourquoi, sans aucune rébellion, aucune amertume, aucun ressentiment nous poursuivons notre œuvre de formation sacerdotale sous l'étoile du Magistère de toujours, persuadés que nous ne pouvons rendre un service plus grand à la sainte Église catholique, au Souverain Pontife et aux générations futures.

C'est pourquoi nous nous en tenons fermement à tout ce qui a été cru et pratiqué dans la foi, les mœurs, le culte, l'enseignement du catéchisme, la formation du prêtre, l'institution de l'Église, par l'Église de toujours et codifié dans les livres parus avant l'influence moderniste du Concile en attendant que la vraie lumière de la Tradition dissipe les ténèbres qui obscurcissent le ciel de la Rome éternelle.

Ce faisant, avec la grâce de Dieu, le secours de la Vierge Marie, de Saint Joseph, de Saint Pie X, nous sommes convaincus de demeurer fidèles à l'Église Catholique et Romaine, à tous les successeurs de Pierre, et d'être les fidèles dispensatores mysteriorum Domini Nostri Jesu Christi in Spiritu Sancto. Amen.

En la fête de la Présentation de la
Très Sainte Vierge.

M^{gr} Marcel LEFEBVRE

PRIEURÉ SAINT-VINCENT FERRIER

Kerglas 56250 SAINT-NOLFF

Tel.: 02 97 60 35 29 — 56p.kerglas@fsspx.fr

06 28 28 40 37 (abbé T. Legrand) - 06 81 47 81 94 (abbé L. Guionin)

07 83 19 44 32 (Sœurs) - 07 68 94 65 61 (Ecole)

Organisation du ministère

Messes : Les **dimanches** : à la chapelle Sainte-Anne (20, rue Aristide Briand) à 8H15 et 10H00. A la chapelle Saint-Yves (17, rue Rencontre) en principe à 18H00 (10H00 le 1^{er} dimanche du mois). **En semaine** : Au Prieuré, à 7H15 (7H45 en juillet et août), sauf le 1^{er} samedi du mois. A la chapelle Sainte-Anne à 18H00 sauf le jeudi en période scolaire : Messe à 11H15.

Vêpres: Le dimanche, au Prieuré, à 17H00, suivies du chapelet.

1^{er} vendredi du mois: A Vannes, chemin de Croix à 17H15, Messe à 18H00 suivie de l'Heure Sainte.

1^{er} samedi du mois: A Vannes et à Guer, confessions à 17H00, Messe à 18H00 suivie de la méditation de 15 mn. A Guer, Cours de Doctrine à 16h15

Récitation du Rosaire en l'honneur de ND de Fatima: tous les 13 de chaque mois, à 16H30 à la chapelle Sainte-Anne (à 15H30 les dimanches 13). Il est possible de consulter les horaires de la semaine et les activités du Prieuré sur: prieuresaintvincentferrier.fr

Vos prêtres sont disponibles pour les confessions et conseils spirituels ¾ d'heure avant les Messes ou sur rendez-vous.

Les malades sont visités habituellement une fois par mois. Ne pas hésiter à appeler en cas d'urgence.

Catéchismes:

1) Pour les enfants : au Prieuré tous les quinze jours à 10H30. Trois groupes: avant, après la 1^{ère} communion et pour les plus grands.

2) Pour adultes : les 2^e et 4^e samedis du mois à la Chapelle Ste-Anne à Vannes, après la Messe de 18h (la Sainte Ecriture).

Activités

Ecole Sainte-Philomène : à partir de la PS jusqu'au CM 2.
Directrice : Sœur Jeanne-Elisabeth (07 68 94 65 61).

Tiers-Ordre de Saint-Pie X : Réunion un dimanche tous les deux mois de 12H30 à 17H30 au prieuré (aumônier : abbé Legrand). Prochaine réunion le dimanche 17 septembre

Milice de l'Immaculée : ses membres se consacrent à la Sainte Vierge et portent la Médaille Miraculeuse pour être des « instruments d'apostolat dans les mains de l'Immaculée ».

Croisade du Rosaire : Une dizaine = un rosaire ! Resp. de Vannes: Mlle E. de La Richerie ; Resp. de Guer: Mlle M. Lemoine.

Cercle MCF Sainte Jeanne-d'Arc : Responsable et renseignements M. Louis-Marie Rémy.

Croisade Eucharistique pour les enfants. Aumônier: abbé Guionin. Prochaines réunions les samedis 14 octobre, 11 novembre et 9 décembre au Prieuré (14H30)

Patronage Sainte-Anne: Pour les filles de 7 à 15 ans. Resp. Sœurs.

« Jeunes Pros » : Réunion au prieuré tous les 1^{ers} dimanches du mois de 12H30 à 17H00. Attention, prochaine réunion le dimanche 10 septembre

Procure: Chapelle Sainte-Anne. Resp. G^{al} Legrier.

Ménage de la Chapelle de Vannes: Resp. Mlle Y. de Coattarel.

Carnet Paroissial

Ont été baptisés à la Chapelle Sainte-Anne de Vannes : le 8 juillet, Eline BERNARD ; le 22 juillet, François DU BOUEXIC DE PINIEUX.

Ont été baptisés à la Chapelle Saint-Yves de Guer : le 23 juillet, Arthus et Georges DOUSSET.

Date à retenir

Samedi 16 septembre : Pèlerinage au Mont-Saint-Michel
(Renseignements : Prieuré Saint-Jean-Eudes de Gavrus : 02.31.08.03.85)

Samedi 30 septembre : Pèlerinage à Lisieux (Renseignements : Prieuré de Gavrus)

Les 28, 29 et 30 octobre : Pèlerinage du Christ-Roi à Lourdes (Renseignements-Secrétariat : 07.81.72.55.55)